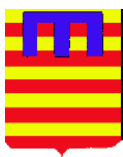


Province de Liège



Arrondissement de Waremme

COMMUNE DE 4350

REMICOURT

Rue Nouvelle Percée, n°5



CENTRE DE VACANCES

VERSION SIMPLIFIEE



INFORMATIONS D'ORDRE GENERAL

➤ Centre de vacances

Le centre de vacances de la commune de Remicourt est un service d'accueil d'enfants de 2,5 ans à 12 ans, non résidentiel, pendant les vacances scolaires. Il est encadré par une équipe d'animation qualifiée et qui a pour mission de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires.

Lieu d'accueil :

Ecole communale de Remicourt
Rue Jules Mélotte 15
4350 REMICOURT



Numéro d'appel pour le centre de vacances : 0478/78.96.93

➤ Pouvoir organisateur

Administration Communale de Remicourt
Rue Nouvelle Percée 5
4350 REMICOURT
www.remicourt.be



➤ Philosophie

Notre idéal est de rassembler tous les enfants sans distinction en promouvant les valeurs d'égalité, de solidarité, de respect et de tolérance.

Le temps des vacances est un temps de ressourcement et de récréation. Le plaisir, la découverte et l'amusement y ont une place primordiale.

Chaque enfant est une personne à part entière.

Le centre de vacances est un lieu où l'enfant est placé au centre de la relation, dans le respect de ce qu'il est, de ses aspirations et de ses désirs ; ce qui implique que chacun y ait sa place.

L'enfant est au centre de ses loisirs et a droit à un cadre sécurisant adapté à ses besoins.

Le respect des choses et des personnes est une valeur importante de la vie en groupe.

Les vacances sont l'occasion de partir à la découverte des autres, dans un esprit d'ouverture et de collaboration.

Le bien-être de l'enfant se construit, au quotidien, de manière sociale, physique et culturelle.

Nos fondements et finalités résident dans l'écoute de l'enfant et de ses besoins mais aussi l'écoute de son entourage direct.

➤ **Objectifs**

- ✓ **Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires**
- ✓ **Favoriser le développement physique de l'enfant, à travers des activités adaptées à ses capacités, telles que le sport, les jeux collectifs, les balades, les excursions**
- ✓ **Développer la créativité de l'enfant et l'accès à la culture chez l'enfant à travers des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication**
- ✓ **Favoriser l'intégration sociale de l'enfant dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle**
- ✓ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et de la participation**
- ✓ **Respect des convictions idéologiques, philosophiques ou politiques des enfants et des parents**
- ✓ **S'engager à proposer des activités variées favorisant la participation de tous, dans une optique d'éducation permanente et/ou non formelle, exclusive de toute forme d'offre d'animation spécialisée. Les activités doivent être considérées comme des moyens pour atteindre les objectifs des centres de vacances, elles ne peuvent être considérées comme des fins en soi dans le but d'une recherche d'acquisition de savoirs et de performances**

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

« Le présent règlement est d'application lors du centre de vacances, par toutes les personnes qui le fréquentent ».

➤ Public accueilli

Le centre de vacances est organisé pour les enfants de 2 ans ½ à 12 ans.

L'accès à ce centre est ouvert à tous les enfants sans discrimination. Aucune distinction, aucune priorité n'est donnée.

Le centre de vacances est également ouvert aux enfants à besoins spécifiques.

➤ Périodes d'accueil

Les stages accueillent les enfants chaque première semaine des congés de :

- Détente
- Printemps
- Automne
- Hiver

Pour les vacances d'été, quatre semaines sont prévues également (mi-juillet à mi-août)

➤ Capacité d'accueil

Pour organiser le centre de vacances, le nombre d'enfants minimum est fixé à 15 enfants.

Les dispositions prises pour l'organisation du centre de vacances ne permettent pas l'accueil de plus de 50 enfants afin d'assurer la qualité et la sécurité de cet accueil.

➤ Organisation des groupes

Les enfants sont répartis en groupes selon les âges :

- De 2,5 à 5,5 ans (les petits)
- De 6 à 12 ans (les grands)

Des subdivisions sont possibles en fonction des inscriptions et des activités proposées.

➤ Vie quotidienne

Un accueil est prévu de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30.

Les activités proposées débutent à 9h et se terminent à 16h.

✓ Arrivée/départ

Les personnes responsables des enfants doivent accompagner leur(s) enfant(s) lors de l'arrivée et du retour au centre de vacances et signaler leur arrivée/départ aux animateurs.

L'équipe d'animation demande aux parents de prévenir à l'avance toute arrivée tardive ou départ anticipé.

Il peut arriver lors d'une éventuelle sortie extérieure que le départ ou le retour soit prévu à un autre moment. Dans ces deux cas, les parents en seront avertis à l'avance (au plus tôt le premier jour de la semaine).

Il est nécessaire de prévenir, par écrit ou par sms, si une personne autre que la personne habituelle vient rechercher l'enfant.

En aucun cas, un enfant ne quittera le centre de vacances sans que les animateurs n'en soient avertis.

Pour les enfants qui repartent seuls à pied, à vélo, une autorisation écrite sera demandée aux parents ou responsable(s) de l'enfant.

✓ **Les activités**

Le centre de vacances est avant tout un lieu de détente et de plaisir.

L'accueil se veut convivial. Pendant cette période, l'enfant a la possibilité de choisir l'activité libre qu'il souhaite (jeux de société, lecture, repos, coloriage...).

Les activités proposées sont diversifiées de manière à occuper les enfants agréablement avec des jeux, des bricolages, des activités créatives, sportives, culturelles, récréatives ou ludiques afin d'offrir aux enfants une autre ouverture au monde.

Les activités sont variées et choisies en fonction de l'âge, des capacités, des compétences et des envies des enfants.

Pour une excursion éventuelle, le planning de l'activité sera donné le premier jour de la semaine. Il est modifiable en fonction des conditions météorologiques (pluie, canicule).

✓ **Les temps libres**

Les journées en centre de vacances alternent des temps d'activités structurées et des temps libres.

L'enfant a besoin de pouvoir disposer de son temps libre de façon active ou passive.

L'organisation doit permettre à tous de garder un rythme de vacances.

✓ **Les repas - collations**

Chaque jour, les parents doivent prévoir tartines, boissons et collations (10h et 15h) en suffisance. Les collations saines sont recommandées. La boîte à tartines sera marquée au nom de l'enfant.

Pour plus de facilité, nous vous demandons de prévoir une gourde ou une petite bouteille d'eau pour votre enfant. Il pourra réalimenter celle-ci en suffisance à la fontaine à disposition dans le réfectoire.

En cas de sortie extérieure, veuillez prévoir des boissons en suffisance pour votre enfant.

Veuillez adapter le pique-nique et les collations aux conditions météorologiques.

Un frigo est disponible pour y déposer les boîtes à tartines des enfants (quand on est sur place bien évidemment). Il existe également des solutions comme des sacs isothermes en cas d'excursion prévue.

✓ Sieste

Une sieste surveillée est accessible après le repas, dans l'espace spécifique de la classe maternelle, aux petits qui en éprouvent le besoin.

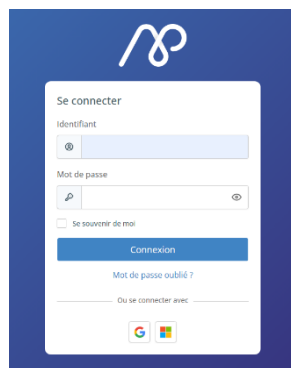
Les parents fournissent une couverture ou un drap, un coussin, la tutute, le doudou, langes, vêtements de rechange, ... dans un sac séparé libellé au nom de l'enfant.

➤ Inscriptions et modalités de paiement

Les inscriptions sont ouvertes dès la publication du programme.

Les inscriptions se font exclusivement en ligne et par semaine complète.

Elles doivent être effectuées avant la date limite via la plateforme APSchool.



Si vous n'avez jamais utilisé la plateforme :

Rendez-vous sur le site de la commune de Remicourt (www.remicourt.be) onglet « Accueil temps libre » → « Plateforme » → « Guides et tutoriels ».

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour votre inscription.

L'inscription préalable permet de :

- Connaître le nombre exact d'enfants participants
- Prévoir un encadrement conforme aux normes de l'ONE
- Organiser les activités et le matériel nécessaires

Passé la date limite, les inscriptions ne seront plus acceptées.

✓ Pour les enfants scolarisés à Remicourt

- Accédez à la section « Centre récréatif » sur APSchool
- Sur le formulaire d'inscription, indiquez l'école de l'enfant (Remicourt, Momalle ou Pousset)
- Vérifiez que le portefeuille virtuel de l'enfant contient suffisamment d'argent pour régler le stage

✓ Pour les enfants scolarisés en dehors de Remicourt

- Créez un compte sur APSchool
- Lors du remplissage de la fiche d'inscription :
 - Indiquez au moins une personne à contacter en cas d'urgence
 - Mentionnez les personnes autorisées à reprendre l'enfant
- Réservez votre place en payant directement en ligne ou via le portefeuille virtuel
- Pour plusieurs enfants, un compte doit être créé pour chacun
 - Lors de la première inscription, le lien entre les enfants ne sera pas encore actif, mais procédez à l'inscription pour ne pas perdre votre place



✓ Fiche d'inscription

Les parents doivent compléter la fiche « *Centre récréatif* » de leur(s) enfant(s) sur la plateforme APSchool pour pouvoir inscrire l'enfant au stage.

Cette fiche regroupe les informations quant à l'état de santé du participant, à ses besoins et à tout renseignement utile à l'organisation des activités.

Il est recommandé de compléter les documents une fois par an afin de garantir l'exactitude des données recueillies surtout au niveau de la fiche santé.

Tout changement, (adresse, téléphone...) sera modifié au plus vite sur la plateforme et communiqué aux animateurs.

La fiche d'inscription est utilisée par l'équipe d'encadrement dans le respect de la loi sur la vie privée : aucune information ne peut faire l'objet de discussion en dehors de l'organisation des soins et de son impact sur l'animation. De même, ces informations ne pourront en aucun cas être divulguées si ce n'est au corps médical contacté dans le cadre de soins apportés au participant.

➤ Tarifs

Un prix dégressif est proposé pour les familles.

50€ par semaine pour le premier enfant.

Prix dégressif pour la semaine à partir du deuxième enfant :

- 40€ pour le deuxième enfant
- 35€ pour le ou les suivants de la même famille

L'accueil des enfants en dehors des heures d'activités est gratuit (de 7h30 à 9h et de 16h à 17h30).

Lors de la première inscription, le lien entre les enfants ne sera pas encore actif. La différence du montant sera remboursée sur le portefeuille de l'enfant. Lors du prochain stage la réduction se fera automatiquement.

Une attestation de participation au stage est remise à la personne responsable de l'enfant après chaque période d'accueil.

Une attestation de déductibilité des frais de participation aux activités de vacances sera également établie en fonction des modalités du SPF Finance.

✓ **Participation financière**

La participation financière ne doit pas représenter un obstacle à la participation de votre enfant à nos activités. En cas de problème financier, une solution acceptable sera proposée (étalement du paiement dans le temps, arrangement avec le CPAS...).

✓ **Annulation de participation**

En cas d'annulation de la participation de votre enfant au centre de vacances, la coordination doit être informée le plus tôt possible par mail.

✓ **Annulation par l'organisateur**

Toute activité ne sera organisée que si elle obtient un nombre minimum d'enfants inscrits (15 enfants). Si le nombre requis n'est pas atteint quinze jours avant le début de l'activité, les enfants inscrits seront prévenus personnellement et le montant de l'inscription sera remboursé.

En cas d'annulation du stage par l'organisateur pour des raisons imprévisibles et inévitables, les inscrits seront également avertis et remboursés.

✓ **Remboursement**

Aucun remboursement n'est prévu pour toute activité entamée et interrompue de votre propre chef.

Si pour des raisons impérieuses, l'enfant ne pouvait malgré tout prendre part à l'entièreté du stage, nous vous demandons d'avertir la coordinatrice le plus tôt possible de l'absence de l'enfant. Dans ce cas, une somme proportionnelle à la durée de l'absence sera remboursée sur production d'un justificatif officiel, comme un certificat médical en cas de maladie.

➤ **Sécurité**

L'équipe d'animation est garante de la sécurité vis-à-vis des enfants.

➤ **Assurances**

Les enfants et les animateurs sont assurés en cas d'accident corporel survenu au centre de vacances ou lors de tout déplacement extérieur par souscription d'une police d'assurance prise par l'Administration Communale pour les activités extrascolaires.

Dès qu'un parent est présent dans le lieu d'accueil extrascolaire, la responsabilité de son ou ses enfants lui incombe.

Les contrats d'assurance couvrent la responsabilité civile de l'équipe d'encadrement pendant la période du centre de vacances. Le devoir de surveillance s'arrête donc lorsque l'enfant quitte l'établissement. Pour la sécurité des enfants, merci d'en tenir compte.

➤ **Objets de valeurs et autres**

Il est fortement déconseillé de venir avec des jeux de la maison et des objets de valeur tels que : bijoux, GSM, lecteur MP3, console de jeux... ainsi que de l'argent.

Le personnel qui encadre les enfants ne sera pas tenu responsable en cas de perte ou de vol d'objets appartenant aux enfants.

Le Pouvoir Organisateur décline toute responsabilité concernant les objets de valeur, ou autres emportés au centre de vacances.

➤ **Santé**

Les animateurs disposent d'une trousse de premiers soins. En cas de nécessité, ils peuvent soigner les « petits bobos ».

Pour quelque bobo que ce soit, l'équipe d'encadrement en tiendra toujours les parents informés.

En cas d'urgence, les parents/tuteurs seront avertis le plus rapidement possible. Néanmoins, s'ils ne sont pas joignables et que l'urgence le requiert, l'intervention se fera sans leur consentement.

Aucun médicament ne sera administré à l'enfant durant le centre de vacances. En cas de nécessité absolue, le médicament devra être donné aux animateurs accompagné d'une demande écrite du responsable de l'enfant ainsi que d'une copie de la prescription médicale explicite et écrite. Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés.

➤ **A prévoir pour l'enfant**

- Tenue vestimentaire que l'enfant peut salir et adaptée selon les conditions climatiques et/ou des activités programmées
- Chaussures adaptées
- Chapeau ou casquette et crème solaire pour les journées ensoleillées
- Tartines, boissons et collations (matin et après-midi) en suffisance
- Gourde ou petite bouteille d'eau
- Nécessaire de change pour les petits (lingettes, langes et vêtements de rechange)
- Nécessaire pour la sieste des plus jeunes (couverture, coussin...)
- Nom de l'enfant sur TOUS ses effets personnels (sac, vêtements, boîte à tartines...)

➤ **Les règles de vie**

Les animateurs et les enfants discuteront ensemble d'une charte de vie commune.

L'équipe d'animation donne les premières règles pour donner un cadre et des repères aux enfants.

Les animateurs co-construisent ensuite avec les enfants la charte de vie commune. Les règles de vie seront négociées et établies avec les enfants.

Cependant, certains points seront non négociables mais expliqués aux enfants, comme par exemple le refus de la violence sous toutes ses formes.

Ces règles peuvent évoluer tout au long du centre de vacances en fonction de ce qui est vécu.

➤ **L'équipe d'encadrement, les parents et les enfants**

L'ensemble de ce règlement d'ordre intérieur se base sur le respect.

Chacun (enfant, parent, encadrant) prendra connaissance et respectera le projet d'accueil et le règlement d'ordre intérieur du centre de vacances.

En toute circonstance, les participants sont tenus de respecter toutes les personnes qui prennent part au centre de vacances. Le respect des choses (matériel, locaux...) est également de mise.

Les règles de « bonne éducation » et de politesse sont de mise pour tous les partenaires : enfants, parents, personnel.

Toutes les personnes utiliseront un langage courtois, un vocabulaire décent, poli et non blessant vis-à-vis des autres.

Les participants sont soumis à l'autorité de l'équipe d'encadrement durant toutes les activités organisées par le centre de vacances tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.

Tout acte de violence physique ou psychologique à l'égard d'un adulte ou d'un enfant entraîne des conséquences graves pouvant justifier l'exclusion définitive.

Une tenue vestimentaire correcte et décente est exigée.

Chaque intervenant adoptera une attitude digne et exemplaire.

Les différents éventuels sont à régler en priorité avec la coordinatrice.

Pour le bien-être de tous, privilégions la communication orale ou écrite.

En cas de doute, de souci ou de besoin d'information relatif à votre enfant, les animateurs ainsi que la coordinatrice se tiennent à votre disposition.

✓ **Les enfants**

Les enfants s'engagent à respecter les recommandations suivantes :

- Respecter les autres enfants, les parents et l'équipe d'encadrement
- Respecter les règles de vie du centre de vacances
- La fréquentation de l'extérieur du bâtiment n'est autorisée qu'accompagnée d'au moins un animateur
- Respecter les règles de déplacement à l'intérieur, à l'extérieur et lors des excursions

✓ **Les parents**

Les parents s'engagent, pour leur part, à faciliter le travail de l'équipe d'encadrement en :

- Inscrivant leur enfant au préalable
- Remplissant la fiche du centre récréatif
- Effectuant le paiement du stage pour confirmer l'inscription de l'enfant
- Informant la coordination de toute annulation de participation de leur enfant
- Modifiant sur la plateforme et en communiquant tout changement (adresse, téléphone...) aux animateurs

- Respectant les horaires en amenant les enfants au plus tard pour 9h et en les reprenant au plus tard à 17h30
- Quittant les locaux d'accueil après l'inscription journalière de l'enfant de façon à favoriser le début des activités dans les plus brefs délais
- Accompagnant l'enfant au centre de vacances
- Signalant l'arrivée et le départ de l'enfant aux animateurs
- Prévenant à l'avance toute arrivée tardive ou départ anticipé de l'enfant afin de s'organiser au mieux pour les activités
- Ne laissant pas les enfants seuls avant 7h30 ou après 17h30
- Prévenant si une personne autre que la personne habituelle vient rechercher l'enfant
- Rédigeant une autorisation écrite pour les enfants qui repartent seuls à pied, à vélo
- Signalant tout retard à l'équipe d'encadrement
- Habillant l'enfant avec des vêtements qu'il peut salir
- Adaptant la tenue vestimentaire de l'enfant selon les conditions climatiques et/ou des activités programmées
- Choissant des chaussures adaptées pour l'enfant
- Munissant l'enfant d'un chapeau ou d'une casquette et de crème solaire pour les journées ensoleillées
- Inscrivant le nom de l'enfant sur son sac, ses vêtements et sa boîte à tartines
- Prévoyant des lingettes, langes et vêtements de rechange pour les plus jeunes
- Prévoyant, chaque jour, des tartines, boissons et collations en suffisance
- Prévoyant une gourde ou une petite bouteille d'eau pour chaque enfant
- Adaptant le pique-nique et les collations aux conditions météorologiques
- Fournissant le nécessaire pour la sieste des plus petits (couverture, coussin...) marqué au nom de l'enfant
- N'intervenant pas vis-à-vis d'un enfant qui n'est pas le leur
- Récupérant les objets trouvés auprès de la coordinatrice au plus tard dans les quinze jours suivant l'accueil
- Communiquant leurs remarques et leurs suggestions éventuelles à l'équipe
- Respectant tous les intervenants du centre de vacances

✓ **L'équipe d'encadrement**

L'équipe d'encadrement s'engage à :

- Contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants
- Ecouter les enfants et les parents
- Respecter les enfants et les parents
- Se faire respecter et garantir son autorité en gardant une certaine complicité, un contact chaleureux avec l'enfant
- Être attentive aux besoins des enfants
- Favoriser l'inclusion des enfants
- Permettre aux enfants de s'amuser
- Développer la créativité des enfants
- Co construire les règles avec les enfants
- Créer une ambiance dynamique et sympathique
- Accueillir les enfants et les parents convivialement
- Soutenir et conseiller les enfants
- Rassurer les enfants et les réconforter en cas de problème
- Respecter le rythme de l'enfant
- Proposer des activités variées et adaptées à l'âge des enfants
- Responsabiliser les enfants et promouvoir leur autonomie
- Motiver et valoriser les enfants

- Guider l'enfant et être présente à ses côtés lorsqu'il en a besoin
- Établir un programme d'activités suivant un thème choisi
- Assurer l'accueil et la surveillance des enfants
- Animer et encadrer les activités
- Assurer le suivi des contacts avec les parents
- Veiller au bien-être des enfants
- Utiliser le dossier de l'enfant en respectant la loi sur la vie privée
- Proposer un accueil de qualité dans une ambiance agréable et cadrée
- Informer les parents de quelque bobo que ce soit
- Surveiller en permanence les enfants
- Garantir la sécurité des enfants
- Encadrer et animer les activités
- Gérer les conflits avec participation des enfants, en les faisant réfléchir aux conséquences de leurs actes
- Donner des limites aux enfants
- Respecter le choix de l'enfant d'être ou non actif dans les activités proposées sans que celui-ci ne perturbe les autres activités mises en place
- Adopter une attitude dynamique et enthousiaste
- Constituer, de par son comportement, un exemple pour les enfants
- Favoriser la « bonne entente » du groupe
- Permettre à chacun de s'exprimer

➤ **Sanctions**

Le non-respect du présent règlement peut avoir pour conséquence l'application de sanctions :

- Un avertissement oral au participant par la personne responsable de lui dans le cadre du centre de vacances
- Une sanction réparatrice à effectuer dans le cadre du centre de vacances
- Un signalement des faits auprès des parents
- Une privation d'une activité et/ou d'une animation et/ou d'une excursion
- Une convocation des parents par la coordinatrice du centre de vacances
- Une exclusion d'un ou plusieurs jour(s) d'animation
- Une exclusion définitive

➤ **Droit à l'image**

Peuvent être prises les photos des enfants représentant les activités normales du centre de vacances (photos des activités, des excursions...) en vue d'illustrer ces dernières.

Elles pourront être diffusées ou publiées sur le site internet de la Commune, la Facebook communal et celui de l'ATL Remicourt (dont l'accès est illimité) ou pour tout autre usage interne à l'ATL (expositions, fête de l'ATL, panneaux pédagogiques et didactiques...) ainsi qu'à l'usage informatif de la population effectué par le pouvoir organisateur (bulletin communal, presse locale, site internet).

Les parents/personnes exerçant l'autorité parentale ainsi que les personnes concernées possèdent des droits d'information, d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des images les concernant. Toute demande y relative doit être adressée au pouvoir organisateur.

➤ **Projet d'accueil**

Tout enfant fréquentant le centre de vacances ainsi que ses parents ou la personne responsable de cet enfant s'engagent à prendre connaissance du projet d'accueil et le respecter.

La signature du règlement d'ordre intérieur (via le document fiche d'inscription) relatif au centre de vacances implique aux parents l'acceptation et le respect des règles établies dans ce règlement et du projet pédagogique qui l'accompagne.

Le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont disponibles (version complète ou simplifiée) sur simple demande à la coordination du centre de vacances ou sur le site www.remicourt.be.

Il est impératif que les différents intervenants (enfants, parents et équipe d'encadrement) prennent connaissance de ces divers documents, il tient lieu de contrat entre le centre de vacances et ces derniers.

En signant le document, vous acceptez également que des mesures soient prises à l'égard de votre enfant en cas de non-respect du règlement.

Le centre de vacances s'engage à mettre tout en œuvre pour répondre autant que possible aux besoins de chacun, à assurer à tous les enfants qui le fréquentent une animation de qualité afin qu'ils s'y sentent bien.

Tous les cas qui n'apparaîtraient pas expressément dans le présent règlement seront examinés par l'équipe d'encadrement et/ou par le pouvoir organisateur.

L'équipe d'encadrement vous remercie de la confiance que vous lui témoignez